



QUALITY AWARD 2015

PRIX CNPQ, FINANCÉ PAR L'INAMI

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1. Le Quality Award 2015 est ouvert aux **projets réalisés** qui se situent dans les **domaines prioritaires pour la médecine générale**, tel que décidé par le CNPQ.
 - Dépistage du cancer du sein
 - Prescription rationnelle d'antibiotiques
 - Prescription rationnelle d'imagerie médicale
 - Prescription rationnelle de tests de laboratoire
 - Bonne utilisation du DMG et du DMI
 - Soins pour malades chroniques
2. **L'introduction** du projet est fait par
 - Au moins un médecin généraliste accrédité
ET
 - Avec le soutien de son responsable de GLEM
3. Un projet peut participer dans 1 des 2 **catégories** possibles
 - Catégorie **Médecine générale**
 - Catégorie **Collaboration Médecin(s) généraliste(s) et Spécialiste(s)**
4. Le projet peut se dérouler dans une collaboration multidisciplinaire avec des infirmiers, kinésistes ou autres dispensateurs de soins.
5. Le projet est exécuté par le(s) candidat(s) lui-même (eux-mêmes) et doit être « réalisé » (un projet au stade de plan n'entre pas en ligne de compte).

Le projet a été réalisé récemment et a été **terminé en 2013 ou 2014**.
Le même projet ne peut être introduit pour le Quality Award qu'une seule fois.
6. **L'appel à projets** est largement diffusé via des canaux de communications de l'INAMI,
Le site web de l'INAMI prévoit une **page web** spécifique pour le **Quality Award 2015**, où se trouve toute l'information pour la participation et un point de contact.

7. Un projet est introduit **uniquement par voie électronique (e-mail à nrpk-cnpg@inami.fgov.be)** sur base d'un modèle de participation obligatoire pour le Quality Award 2015.

Ce modèle de participation comprend 2 documents (en format WORD) : une grille de questions et un court résumé.

Ce modèle est mis à disposition sur le **site web de l'INAMI** (www.inami.be > dispensateurs de soins > individuel > médecins > Quality Award 2015),

page web http://riziv.fgov.be/care/fr/doctors/promotion-quality/quality_award/2015/index.htm.

Il est également permis, à côté du modèle de participation obligatoire, d'ajouter en annexe (électronique ou sur papier) des documents complémentaires relatifs au projet.

8. Les projets doivent être envoyés au Conseil National de la Promotion de la Qualité (CNPQ) de l'INAMI (voir ci-dessous pour l'adresse postal et e-mail).

9. La période **d'introduction des projets** se situe entre **le 15 septembre 2014 et le 15 janvier 2015** au plus tard. Chaque candidat qui a introduit un projet reçoit par e-mail une confirmation de réception de la part du secrétariat du CNPQ.

10. Tous les projets - introduits correctement - sont anonymisés par le secrétariat du CNPQ, qui renvoie après le 15 janvier 2015 les versions anonymes des projets aux membres du jury pour jugement.

Le jury peut rédiger une liste des projets nominés qui servirait de base pour désigner les lauréats.

11. **Par rôle linguistique** – français et néerlandais - **2 prix** sont décernés pour le Quality Award 2015, à savoir

- Un prix de 5.000 EUR pour la Catégorie Médecine générale, le

QUALITY AWARD GENERAL PRACTICE

ET

- Un prix de 5.000 EUR pour la Catégorie Collaboration Médecin(s) généraliste(s) et Spécialiste(s), le

QUALITY AWARD INTERDISCIPLINARY COLLABORATION

12. Les lauréats de ces prix sont directement mis au courant du prix obtenu et seront invités pour la **remise des prix** qui est prévue en **mars 2015**.

Pour des **informations complémentaires** : (02) 739 7815

Adresse postale

CONSEIL NATIONAL DE LA PROMOTION DE LA QUALITÉ (CNPQ)

INAMI – Quality Award 2015

Dr. Carl Cauwenbergh, bureau T655

Avenue de Tervueren 211, 1150 Bruxelles